# SÉCHERESSE : LES MESURES EN VIGUEUR PROLONGÉE DANS L'AVEYRON

L'arrête du 20 août 2025 fait suite à celui qui 8 août. Il limite les prélèvements et usages de l'eau pour faire face à une période de pénurie. Seuls les prélèvements et usages à partir du milieu naturel sont concernés (aucune restriction sur l'eau potable).

*Publié le 21 août 2025*

Les zones concernées ainsi que les mesures applicables sont détaillées en annexes de ce même arrêté.

Arrêté de restrictions des prélèvenement et usages de l'eau du 20/08/25

Plus d'information sur le site suivant :
https://www.aveyron.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Gestion-de-l-eau/Secheresse/Arretes-de-restrictions
.

Le site VigiEau (
https://vigieau.gouv.fr/
) permet de visualiser de manière géolocalisée les restrictions en vigueur.

Par ailleurs, pour les communes susceptibles de prendre des mesures locales afin de réduire notamment les tensions sur les réseaux d'eau potable, il est désormais possible d'intégrer ces arrêtés municipaux dans VigiEau. Un courriel explicatif vous a été adressé par la plateforme à la mi-février 2025, comprenant la procédure à suivre ainsi que les liens vers le site VigiEau Admin (
https://admin.vigieau.beta.gouv.fr/connexion/
) et divers tutoriels (
connexion à VigiEauAdmin
,
publication d'un arrêté municipal
). Le cas échéant, nous vous invitons vivement à effectuer cette démarche, qui permet aux usagers d'accéder à l'ensemble des mesures (préfectorales et/ou municipales) sur un site unique : VigiEau